

UNE PREMIERE A SEMUR-EN-AUXOIS Maire Mais Absent !

C'est son 1^{er} adjoint, Christian Gueneau qui préside tant bien que mal la séance de 18h00 à 19h00.

Un grand moment d'imprécision, de confusion, de balbutiements qui rythment des propos et des interventions hésitantes et démontrent une méconnaissance totale des dossiers présentés.

Par ailleurs, l'attitude déplacée du Directeur général des services, qui n'aura eu de cesse de sourire, d'ironiser et de prendre la parole tout au long du conseil municipal, a choqué le public, venu nombreux pour ce conseil. Il ignore sans doute que bien que DGS, comme à tout autre agent de la fonction publique, la parole doit lui être donnée pour qu'il puisse intervenir.

Compte tenu de l'ordre du jour et de la gravité pour l'avenir de la commune de certains dossiers, Patrick Marion exprime son grand étonnement face à l'absence du maire : "C'est choquant et vraiment, cela dénote un manque de sérieux. Je découvre avec stupéfaction que le maire est absent alors que c'est lui qui convoque et choisit la date du conseil qu'il préside. C'est la première fois que je vois ça depuis 1983".

Rappelons que l'actuelle majorité est très fragilisée par le nombre de démissions et que sur les 15 élus restants 3 étaient absents. L'opposition, quant à elle, est passée de 6 à 9 élus. Une fois de plus, sans la présence de l'opposition, le quorum n'aurait pas été atteint.

Absents :

V. Boutier, procuration à sa mère, N. Beauruel

C. Arnalsteen, procuration à C. De pas

G. Brétilon

J.F. Donadoni, procuration à C. Sadon

Patrick Marion indique, en tout début de séance, qu'il proposera une question diverse au débat.

Malheureusement, en fin de séance, le maire lèvera la séance dans la précipitation avant que la question ne puisse être évoquée : la démocratie est dans ce conseil continuellement bafouée.

* * * *

Décision prise par le maire : mise en place d'une ligne de crédit temporaire d'un montant de 400 000€, courant du 1^{er} décembre 2013 au 31 novembre 2014 ! Pour mémoire, il n'y aura que 30 jours au mois de novembre 2014, comme en 2013 d'ailleurs !

Patrick Marion souligne que, de son point de vue, cette ligne de crédit de 400 000 € servira soit à pallier un défaut de trésorerie, soit à faire baisser artificiellement l'endettement au 31 décembre 2013. En effet, les lignes de trésorerie n'entrent pas dans le calcul de la dette. Ce à quoi C. Gueneau s'empresse de répondre qu'il n'y a aucun problème de trésorerie : « C'est une mesure de sûreté, au cas où ».

A noter l'intervention remarquée du Directeur des services prenant la parole pour compléter les propos peu précis du 1^{er} adjoint et indiquant en ces termes « **Moi**, je préfère avoir une ligne de trésorerie, le mois de décembre est un mois où l'on paye le plus de trésorerie et ce sont 400 000 € mobilisables ... ».

400 000 € utilisés à combler le défaut de trésorerie, ou bien à financer les travaux de la Place Notre Dame réalisés sans plan de financement équilibré ?

I. ACTIVITE ECONOMIQUE

Vente d'une parcelle de 2 653 m² en zone d'activité économique

C. Gueneau indique qu'il s'agit de vendre cette parcelle à Vincent Crochard, mécanicien, pour l'implantation d'un garage sans marque.

Prix de la vente 31 836 € HT (12 € le m²).

Vote : Pour à l'unanimité

II. ADMINISTRATION GENERALE

Nouveau mode de répartition des charges locatives des logements communaux du 31 rue de la liberté

C. Gueneau indique que c'est à la demande du CIO qu'il présente cette délibération. Le CIO juge que la répartition des charges n'est pas équitable.

Il ajoute que des titres vont être annulés au profit du CIO afin de percevoir les loyers ... ce qui sous-entend que le CIO, qui ne règle pas ses loyers, dicte malgré tout ses règles.

Il s'avère très rapidement que C. Gueneau ne maîtrise absolument pas le dossier.

Explication confuse, le flou entoure ce dossier ; C. Gueneau est incapable de répondre aux nombreuses questions qui lui sont posées tant sur le montant du loyer principal, que sur le pourquoi du non-paiement des loyers par le CIO, ou bien sur le montant des charges, le manque à gagner pour la Ville, ... Tout cela en avouant qu'il n'a pas retrouvé le bail !

Notons qu'une fois de plus, le Directeur des services prendra la parole sans y être invité d'une manière déplacée et ironique lorsque Michel Neugnot apporte des précisions sur ce dossier.

Après vérification, il s'avère qu'après expiration du bail de 10 ans signé le 22 septembre 1994, un nouveau bail a bien été renégocié avec le le CIO. Le bordereau d'envoi du bail au Rectorat est daté du 6 juin 2003.

Les services de la Mairie sont tellement désorganisés que le DGS ne retrouve plus rien ! Mais a-t-il cherché ?

Vote :

Compte tenu du manque de clarté et d'explication, nous votons contre. La 2ème opposition s'abstient.

III. SPORTS

Dénomination du stade municipal

Patrick Marion déplore que le maire soit toujours absent. C'est dommageable car il voulait lui faire part de sa réflexion sur cette question. Il pense que, la période électorale approchant, le maire a eu cette idée lors de l'inauguration du gymnase.

En tout état de cause, Patrick Marion a très bien connu Charles Gally, sa vie, ses engagements. De son point de vue, c'est bien davantage au Centre de Secours que le nom de Charles Gally devrait être donné pour l'investissement sans faille qu'il a eu en tant que pompier et pour le centre.

Il émet donc le vœu de proposer au Conseil général de dénommer le Centre de Secours Charles Gally, ce qui illustrerait mieux son parcours Il indique qu'il ne faut pas se précipiter par respect pour la famille. Il sollicite un vote à bulletin secret pour amender la délibération.

M. Gueneau souligne qu'il y a longtemps qu'il a pris contact avec la famille pour lui proposer cette dénomination. C. Sadon est de l'avis de Patrick Marion pour voter ce vœu. Malgré l'entêtement de M. Gueneau qui s'oppose à la proposition de Patrick Marion, il est procédé au vote à bulletin secret de l'amendement.

Résultat du vote : 10 pour et 13 contre. L'amendement est rejeté.
Vote sur la dénomination du complexe sportif Charles Gally :
Pour à l'unanimité

IV. SECURITE PUBLIQUE

Création d'un conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance

19h00 : Arrivée du maire qui reprend la présidence.

C. Sadon souligne que cette instance n'est pas obligatoire : la commune a moins de 10 000 habitants et n'est pas classée en zone sensible. Le maire lui coupe la parole. Il indique qu'il existe **une délinquance caractérisée** à Semur-en-Auxois, des problèmes importants de voisinage dans certains quartiers et qu'on ne peut pas rester insensible à ces questions. Il ajoute que des vagues de dégradations et des vols caractérisés ont eu lieu et qu'il faut réagir.

Michel Neugnot souligne que les problèmes de voisinage ne sont pas à mettre sur le même plan que les vols et les cambriolages. Les problèmes de voisinage doivent être réglés par le Maire qui doit jouer l'apaisement voire, s'il n'y arrive pas, par le conciliateur de justice.

Par contre, c'est à la gendarmerie de traiter les cambriolages. C'est elle qui a la compétence et le savoir-faire en la matière. La police municipale ne peut rien contre les razzias opérées par des bandes organisées.

Pour autant, il indique que notre groupe votera la création de ce conseil mais il restera très vigilant sur l'utilisation qui en sera faite par le Maire jusqu'aux élections de mars prochain.

Vote : Pour à l'unanimité

V. PERSONNEL

Création d'un logement de fonction pour l'agent chargé de la surveillance des installations sportives du complexe omnisports du Champ de Foire

Le maire explique que, face aux problèmes de dégradations régulières dans les gymnases, la décision a été prise d'installer un employé municipal dans la maison jouxtant les gymnases pour veiller aux locaux, à la sécurité, à l'extinction des feux, ... Il ajoute que cet agent a été choisi car c'est un "costaud" et qu'en cas d'absence il sera remplacé. C. Gueneau ajoutant "les draps seront changés" !!

Nous faisons part de notre étonnement face à cette proposition de délibération qui arrive après l'installation dans le logement de l'agent en question. Michel Neugnot indique au maire la nécessité de faire un courrier à la Région, propriétaire des lieux, afin qu'il y ait transfert de titre de propriété à la Ville.

Vote : Pour à l'unanimité

VI. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Fixation du montant des frais de scolarité des écoles publiques municipales pour l'année scolaire 2012/2013

Le maire précise : "Le montant des frais de scolarité pour les primaires a augmenté par rapport à la rentrée précédente car il y a moins d'élèves, mais nous sommes moins chers que les écoles du canton. En ce qui concerne les maternelles, on est dans les prix de la circonscription".

Il ajoute que les maires concernés sont très vigilants sur le mode de calcul appliqué, que des discussions animées ont eu lieu et qu'ils ne peuvent plus échapper aux paiements, ce qui n'était pas le cas du temps de son prédécesseur.

Un mensonge avéré car Michel Neugnot a toujours veillé à ce que toutes les communes règlent leurs frais de scolarité par émission de titres de recette. Malgré des procédures de relance, la Ville s'est toujours heurtée aux refus des maires des communes de Millery, Genay et Vic-de-Chassenay.

A notre question, il affirme qu'à ce jour, tous les maires des communes extérieures ont fini par payer les frais de scolarité. Ce qui reste à vérifier.

Vote : Pour à l'unanimité sur le montant des frais de scolarité des écoles publiques

2. Vote de la subvention de fonctionnement allouée aux classes maternelle et primaire de l'Ecole privée Saint-Joseph

Nous votons pour l'attribution de la subvention à l'Ecole primaire mais contre celle attribuée à l'Ecole maternelle qui n'est pas obligatoire.

VII. AFFAIRES SOCIALES

1. Retrait de la délibération du 27 mai 2013 concernant la vente de la Résidence Sociale - Foyer des Jeunes Travailleurs

Nous nous étions opposés à cette vente lors du Conseil municipal du 27 mai tant sur la forme que sur le fond.

Il est important de rappeler les points suivants :

- Le retrait de cette délibération fait suite à notre intervention auprès de Monsieur le Sous-préfet car elle comportait plusieurs irrégularités.
- Il s'agit encore d'un bien communal qu'il veut brader pour tenter d'équilibrer son budget, oubliant que le FJT assure depuis 1970 un rôle social plus que nécessaire de nos jours, ignorant ainsi les plus démunis, abandonnant les publics fragiles.
- Le déficit du budget de la Résidence sociale-FJT est en partie dû à un financement inapproprié de l'investissement réalisé en 1995 dans un ancien dortoir de l'IDV. Le produit de la vente en 2008 à la Région d'un bâtiment pour y installer l'administration du lycée devait être reversé à la Résidence sociale-FJT et ainsi combler une partie du déficit existant. Mais P. Guyénot s'est servi de cet argent pour équilibrer son budget communal. Il a toujours refusé malgré de nombreuses injonctions de reverser cet argent (350 000 €).

Vote : Pour à l'unanimité pour retirer cette délibération non conforme et illégale.

2. Autorisation au CCAS de cesser l'exploitation du Foyer des Jeunes Travailleurs

Michel Neugnot prend la parole : "Vous suivez la procédure que la Sous-Préfecture vous a indiqué, réglant ainsi le problème de forme mais cela ne change rien sur le fond. Vous voulez vous débarrasser d'un service public à

vocation sociale. Si le privé s'intéresse à ce service, c'est soit parce que c'est rentable, soit tout est à craindre pour sa pérennité.

Nous votons contre cette délibération et la 2ème opposition ne prend pas part au vote.

3. Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public communal d'un an avec COALLIA

P. Guyénot indique : "Nous cherchons un repreneur capable de gérer cet établissement". Ces propos illustrent publiquement son incapacité à le faire.

Nous faisons part des nombreux risques encourus si la procédure voulue par le Maire va à son terme :

- Risque juridique : le bâtiment est le fruit du legs de Vigne. Aucune expertise n'a été réalisée sur ce point.
- Risque social : Comment transférer des personnels sous statut de la fonction publique hospitalière à une association de droit privé ?
- Risque pour l'activité de l'IDV puisqu'une partie du bâtiment (7 logements) sert à loger des jeunes de l'IDV. Que se passera-t-il pour eux ?
- Risque financier : l'objectif réaffirmé est de vendre un bâtiment qui a coûté 2 150 000€ de travaux de rénovation en 1995, à un prix d'environ 950 000€. Ce prix est inférieur à la valeur comptable nette évaluée à 1 350 000€ ; Il faudra alors rembourser par anticipation les 550 000€ de capital restant dû. Selon nos calculs c'est entre 700 000€ et 1 million d'euros que le budget de commune devra supporter à la clôture du budget annexe du CCAS.

Michel Neugnot, après avoir fourni des éléments précis sur ce dossier, s'adresse à P. Guyénot : "Vous réitérez les mêmes erreurs qu'avec le budget annexe Couvreur-Lefevre qui a coûté 300 000 € à la commune. C'est un dossier complexe pour lequel vous faites preuve d'un amateurisme flagrant et de cynisme lorsque vous affirmez des choses fausses".

Nous votons contre.

La 2ème opposition, une fois de plus, ne prend pas part au vote, sous le prétexte fallacieux de ne pas avoir eu la parole ...

4. Création d'un établissement public communal "Institut de Vigne", vote de ses statuts

Pour la 2ème fois au cours de ce conseil, P. Guyénot aimerait "faire appel à C. Arnalsteen qui connaît très bien le dossier mais ... il est absent !"

Nous n'aurons donc aucune explication. **Il est important de souligner que cette phase transitoire doit permettre à la Ville de se séparer de la Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) pour passer la main au Conseil général.**

Michel Neugnot précise : "C'est un dossier qui présente les mêmes risques que le précédent, la Ville va se dessaisir de cette "Maison d'enfants à caractère social". Au terme du processus proposé, la Commune n'aura plus voix au chapitre. Les décisions d'évolution de la structure lui échapperont totalement".

Beaucoup de questions ne sont pas traitées : personnel, patrimoine, pérennité du service. "Le gros risque est qu'un jour cet établissement disparaisse totalement" s'inquiète P. Marion.

Nous votons contre cette délibération et fait remarquable C. Sadon et son équipe votent pour, au mépris des personnels et des enfants accueillis dans cet établissement.

A notre grande surprise, la délibération prévue pour désigner les représentants du conseil municipal dans la structure transitoire n'est pas soumise au vote !!!!!

Attendons-nous à la convocation d'une nouvelle réunion en conseil municipal prochainement !

5. Fixation du prix du repas et du colis offert aux aînés

Le prix passe de 20 à 25 € cette année, soit une augmentation de 25 % ! Rien n'est trop cher en campagne électorale !

Vote : Pour à l'unanimité

VIII. TRAVAUX - VOIRIE

Demande d'inscription du programme de voirie 2014 au fonds cantonal de développement territorial

Aux demandes de précisions de Patrick Marion sur les justifications des travaux prévus, C. Gueneau reste très évasif, puis s'énerve ne sachant donner la moindre explication technique étayée.

Vote : Pour à l'unanimité

IX. FINANCES

1. Budget général : vote d'une décision modificative n° 2

Comme nous leur avons prédit, leur budget n'était pas sincère. Ils doivent faire voter une 2ème rallonge de 179 000 € pour la section de fonctionnement (règlement des factures courantes) malgré les 15 000 € d'économies réalisées grâce à la démission de deux adjointes ...

Nous votons contre, la 2ème opposition s'abstenant

2. Suppressions des régies logements et Foyer Simon et modification des régies Bibliothèque municipale et Musée municipal

Dossier pour lequel nous n'obtenons aucune explication, P. Guyénot, restant très flou. Encore un dossier qu'il ne connaît pas.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Garantie d'emprunt à Orvitis pour une opération de réhabilitation de logements

Les travaux sont déjà faits !

Mais **nous votons pour**

X. ADMINISTRATION GENERALE

1. Vente de l'immeuble sis 3 rue du Docteur Simon

Encore un bien communal bradé ... On a l'impression que la salle du conseil s'est transformée en salle des ventes ! QUI DIT MOINS !

L'estimation des Domaines était de 166 000 € pour 970 m² au centre ville. P. Guyénot fait encore un cadeau à l'acquéreur baissant le prix à 145 000 € ... Pour se débarrasser du patrimoine et se faire de la trésorerie, P. Guyénot se plie aux exigences des acquéreurs, bafouant les intérêts de la commune.

Les 2 oppositions votent contre, soit 9 voix

2. Autorisation d'ester en justice contre la décision du conseil régional refusant le bénéfice des crédits « Ville d'appui » inscrits au contrat de pays

Un dossier de travaux de réaménagement du centre ville très mal préparé :

- un financement non assuré,
- pas d'accord préalable des diverses instances,
- aucune présentation du projet aux semurois,
- des commerçants non avisés,
- un mépris des réglementations et des procédures de conservation des sépultures,

Sans aucune garantie de soutien financier, ni de la part de du Département, ni de la part de la Région, des travaux sont entrepris au pas de charge par P. Guyénot !

P. Guyénot décide de porter plainte contre le Conseil régional.

Du jamais vu. Les semurois vont devoir payer non seulement pour les travaux, mais aussi pour les frais d'avocat que se permet d'engager P. Guyénot.

Une fin de conseil en queue de poisson. P. Guyénot lève la séance avant de traiter les questions diverses pour lesquelles C. Gueneau s'était engagé en début de conseil. Le public apprécie de moins en moins

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois
23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel :

neugnot-michel@wanadoo.fr OU accueillir**et**bienvivre@gmail.com

tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>

